Le cimetière du Causse

Avant la christianisation profonde du plateau (avant l'an 800 environ), chacun ensevelissait ses défunts dans un terrain familial, le plus proche possible de la maison d'habitation: les funérailles étaient «familiales», mais païennes.

Aux alentours de l'an 1000, en même temps que la construction d'une petite chapelle en bois sur une colline surplombant le «Lac», «...*à cette petite église sera accolé un petit cimetière clôturé*...», permettant ainsi de délimiter l'espace domestique de l'espace funéraire, jusque là largement imbriqués l'un dans l'autre...
Les autorités ecclésiastiques rendent alors les inhumations obligatoires dans l'espace ainsi consacré: les funérailles deviennent religieuses, les corps étant ensevelis dans un drap mortuaire déposé à même dans la terre! Les tombes ne sont pas individualisées, et n'arborent pas de pierre tombale. Le cimetière est donc contigu à l'église, ceint de murs de pierres sèches, mais plus petit que de nos jours, et non surélevé.

Début XVI° siècle, chaque famille choisissait dans le cimetière un lieu déterminé pour la sépulture de ses membres: c'est à cet endroit qu'elle allait déposer les restes de chacun des siens. Bien qu'il n'existe aucun contrat, cette coutume avait été consacrée par tant de générations qu'elle constituait un droit. Ainsi des testaments précisent vouloir «... *être enseveli au tombeau de ses ancêtres*...».

En 1640 , à la construction de l'église (curé, Parrigné), le cimetière d'alors, sans doute inchangé, est assez petit (à peu près 400 m² de surface «utile» pour environ 80 tombes). A l'intérieur, un ossuaire récupère les ossements des tombes anciennes, pour faire place aux «nouveaux venus». Les tombes s'y trouvent toujours au ras du sol et ne peuvent recevoir, par emplacement, qu'un seul cercueil, fabriqué par le menuisier local (depuis le XIII° siècle, il est d'usage d'enfermer le corps dans un cercueil...). Son absence caractérise les « *sépultures infamantes* » liées aux décédés sans derniers sacrements, ou aux très pauvres.
Depuis 1614, et le «Rituel des Funérailles» édicté par le pape Paul V, le convoi funèbre démarre du domicile du défunt: le cercueil, recouvert d'un drap mortuaire est porté par les plus pauvres du village (ils seront rémunérées pour cela) pendant que les cierges qui l'entourent seront portés par des enfants. Le convoi parcourt le village jusqu'à l'église pendant que sonne le glas. Après la cérémonie religieuse, le même convoi rejoindra le cimetière, toujours accompagné par le tintement lugubre du glas, pour l'enterrement proprement dit.

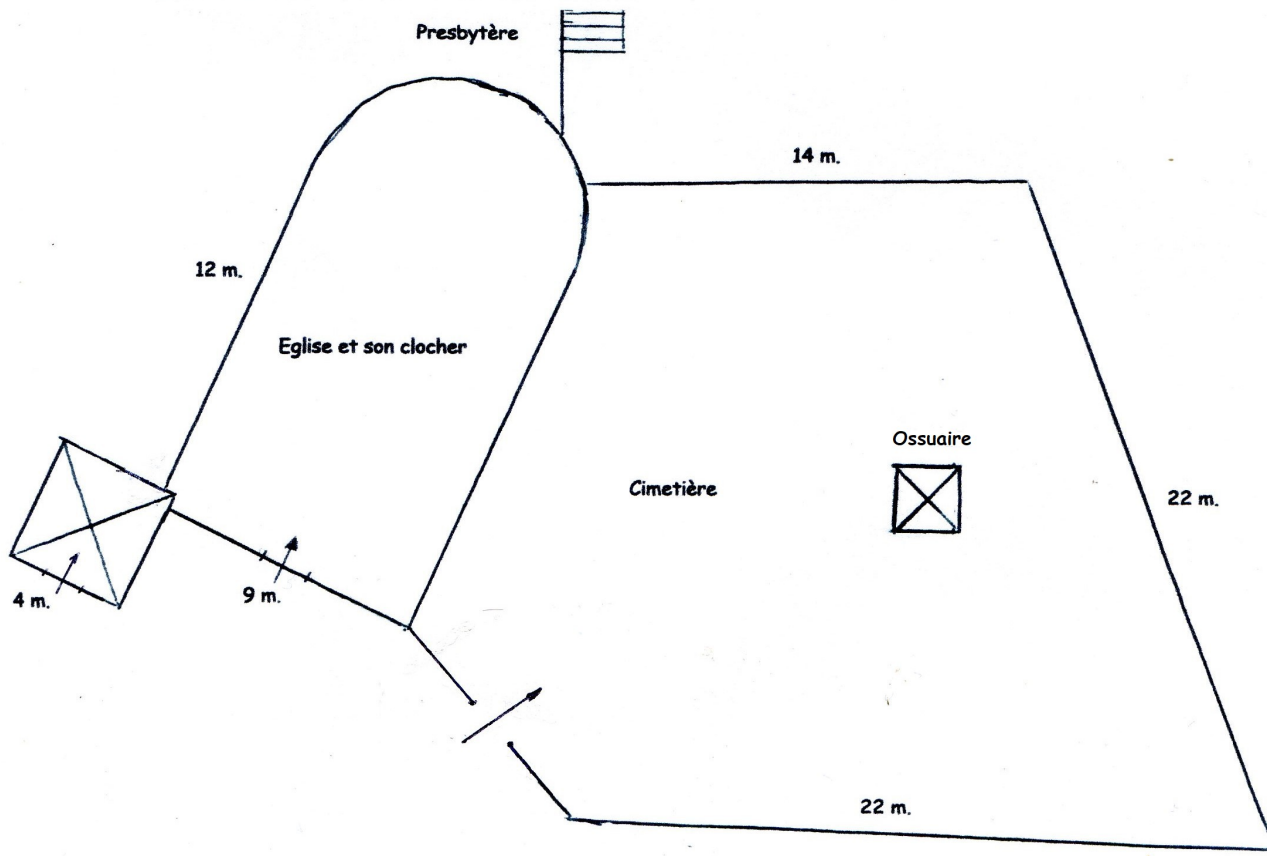

En 1687, l' Evêque (Mgr Bosquet) défend au curé (l'abbé Aubenque) «...*de se servir du cimetière pour y mettre les gerbes et y faire dépiquer les grains, et aux voisins d'y faire sécher le linge et de s'en servir à des usages profanes*...». Inutile de préciser que si le cimetière est ceint de murs, il n'a pas encore de portail d'entrée, qui aurait dû être implanté rapidement dans ces années-là...

Pourtant, en 1726 (curé, Viallard), un arrêté «...*interdit la pâture dans le cimetière*...»: le portail d'entrée n'est donc toujours pas là!

Le 3 Décembre 1777, Alexis Poujol, «..*maître-maçon du lieu, nommé par délibération de la Communauté*...», est enfin (!) chargé de «... *relever les pieds droits de l'entrée du cimetière d'une hauteur convenable, sur lequel il sera fait un arceau couvert de pierres plates débordant de 6 pouces de chaque côté pour couvrir la porte. La porte sera faite en bois de chêne neuf à deux battants, avec les ferrements nécessaires et des traverses convenablement clouées*...». Devis estimatif: 35 livres.

Début 1794, le curé réfractaire, Antoine Caizergues (dit «Labaume») ayant été remplacé par le père Joachim, prêtre constitutionnel, la déchristianisation bat son plein, et le cimetière lui-même est laïcisé. Sur son portail d'entrée, un panneau indique très sobrement:

«*La mort n'est qu'un éternel sommeil*»

En 1871, décès de Jean-Joachim Vareilhes, un prêtre d'origine caussenarde, celui qui a officié le plus longtemps dans la paroisse du Causse de la Selle: 48 ans... Lors de ses funérailles, une stèle mémorielle, surmontée d'une croix (le calvaire) est érigée contre l'ossuaire... Elle y est toujours! S'y rajoutera, en 1924, une plaque émaillée pour honorer la mémoire d'Elysée Rouquette, dernier curé caussenard décédé au Causse de la Selle, dans l'exercice de ses fonctions.

Le 19 Novembre 1872, le curé (l'abbé Poursine) adresse «... *une invitation aux habitants qui ont des croix ou autres monuments sur les tombes de leurs parents dans le cimetière, de les enlever afin de pouvoir procéder au terrassement, et à souscrire au travail pour cette réparation très urgente...*».

En effet, l'église qui a été rallongée en 1760, puis agrandie en 1838 par une chapelle au nord, va cette fois être agrandie d'une autre chapelle similaire au sud.

Le cimetière, accolé à l'église sur son côté sud devra donc être repoussé de quelques mètres dans cette direction, On va aussi surélever les murs du cimetière, et le remblayer afin de pouvoir disposer l'un sur l'autre plusieurs cercueils familiaux sur le même emplacement, sa superficie étant diminuée (environ 330 m²). Vue la hauteur nécessaire à atteindre, on va en même temps le séparer de l'église par un passage afin de ne pas obstruer les vitraux de la nouvelle chapelle sur ce côté sud. Simultanément, on va aussi décaler son entrée, en plaçant à l'extérieur un escalier qui permettra

d'accéder à son niveau surélevé, et une allée menant au calvaire et à l'ossuaire dans lequel seront placés les restes contenus dans des tombes très anciennes que l'on réattribuera ...

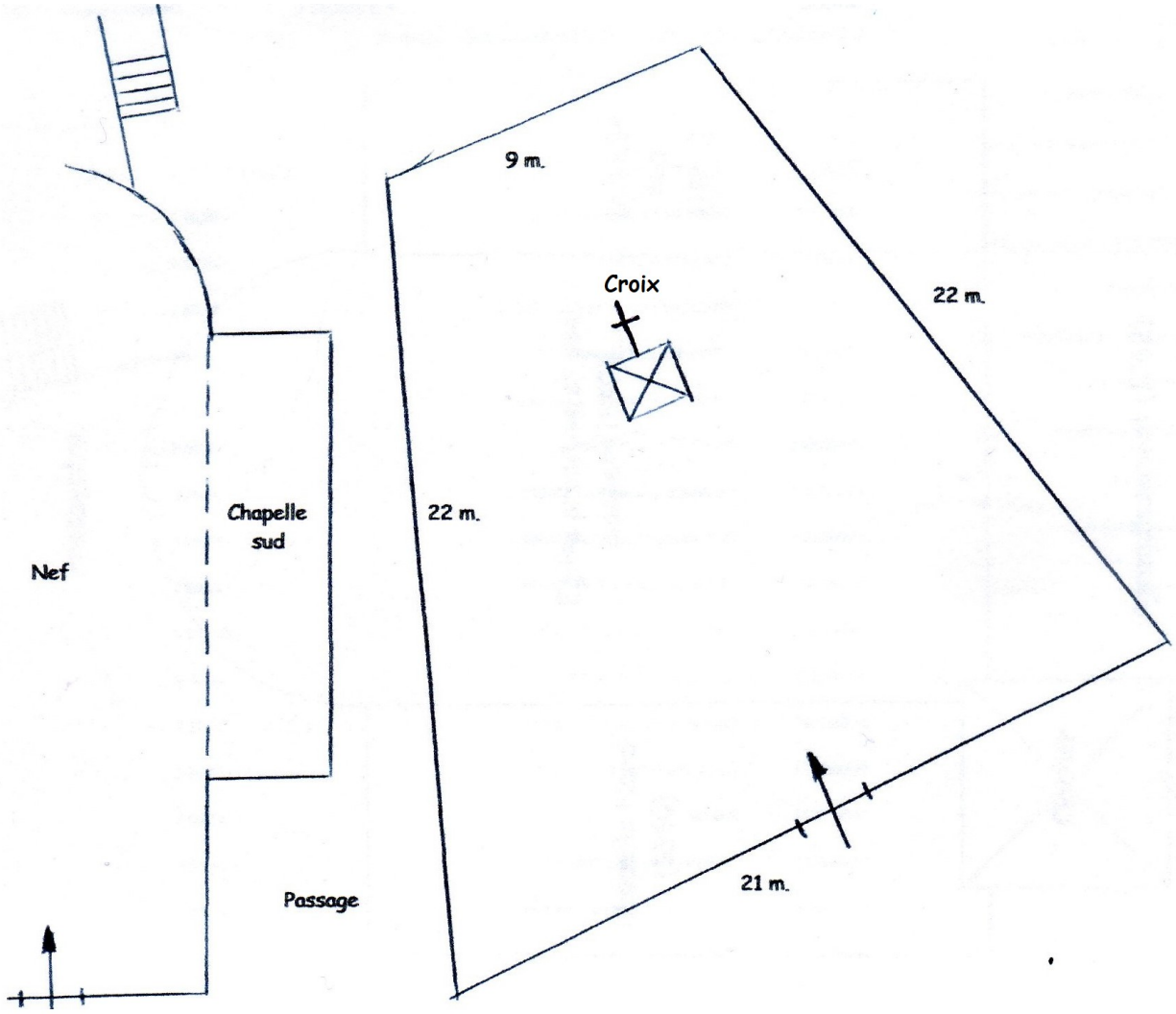

Le 19 Juin 1892, nouveau projet d'agrandissement du cimetière, «… *les inhumations ayant déjà rempli l'espace, d'ailleurs resserré du cimetière…*» précise le curé (l'abbé Lacoste).

Ce projet est approuvé par le Conseil Municipal, en considérant:

- la salubrité publique,
- l'impossibilité de procéder à des exhumations trop rapprochées du décès par respect dû aux morts,
- en considérant le coût trop élevé d'une autre implantation, malgré «… *quelques possibles plaintes de la part de 2 ou 3 personnes capricieuses et jalouses…*» (Y aurait-il **déjà** des rébroussiés au Causse???).

Il demande au Préfet de bien vouloir en faire de même...

Le Conseil;

Ouï l'exposé de Mr le Maire;

Considérant que le cimetière actuel, n'a jamais donné sujet à aucune plainte, de la part de la population, au point de vue de la salubrité publique;

Considérant, que s'il y a quelques plaintes, ce ne sera que de la part de 2 ou 3 personnes capricieuses et jalouses;

Considérant que la translation du cimetière actuel, serait trop coûteuse à la commune, attendu que le meilleur terrain choisi pour emplacement, n'aurait pas plus de 0m50 centimètres de terre en profondeur;

qu'il faudrait par conséquent y transporter une trop grande quantité de terre;

que cette terre ne se trouverait qu'à des distances trop éloignées;

que le transport de la dite terre, nécessiterait trop de frais;

Considérant qu'il n'est pas moins contraire au respect dû aux morts qu'à la salubrité publique de procéder à des exhumations dans un délai trop rapproché des inhumations, pense qu'il y a lieu d'agrandir le cimetière et prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien approuver la présente délibération

Le 21 Août 1892, avec l'accord du Préfet, et les pleins pouvoirs donnés au Maire (Pierre Vialla, dit «Saurel») par le Conseil Municipal, le cimetière (350 m²) va enfin être agrandi. Une demande d'emprunt de 2 500 frs sur 5 ans, au taux de 4%, sera faite, et facilement remboursée, une coupe de bois en nature de chênes verts au Patus devant rapporter d'ici 3 ou 4 ans une somme d'environ 3 500 frs. La Mairie s'empare donc du projet en lançant cet emprunt, qui sera entièrement couvert par Pierre Cournut le 9 Octobre 1892. L'agrandissement se fera à l'avant du cimetière, sur la parcelle C 266 vendue par Urbain Carrié. Pour 110 frs supplémentaires, Urbain Carrié cède aussi la parcelle C 314, dont la terre servira à combler l'agrandissement. Les travaux (le démantèlement du mur ouest et de l'escalier d'accès, la construction des 4 murs qui donneront volontairement au «nouveau» cimetière une forme de cercueil) vont durer une année..

Le 18 Février 1894, la Mairie réalise un accord avec Pierre Vialla qui vend 600 m3 de terre destinés à compléter le remblaiement de l'extension, prise dans le «Quartier des Champs» pour 300 frs.

Le 15 Avril 1894, est établi le principe des concessions au cimetière: «...*l'étendue utile du cimetière (614 m²), comparée à la population (467 âmes) et au nombre moyen de décès (10/an), permettent d'affecter une partie du cimetière à des concessions pour sépultures particulières...:*

- *les concessions perpétuelles sur la droite du portail d'entrée (1,50 m de façade pour 2,50 m de long, au tarif de 187,50 frs),*
- *les concessions trentenaires sur la gauche du portail d'entrée (94 frs), renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque période 30 ans,*
- *les concessions temporaires à la suite des précédentes (37,50 frs), renouvelables indéfiniment.*

Le capital est versé avant usage (2/3 pour la Commune et 1/3 pour le bureau de Bienfaisance)... Les concessions ne pourront être ni cédées ni partagées...».

Le 19 Août 1894, fin des travaux au cimetière, et procès-verbal de réception provisoire.

Deux mois plus tard, le «nouveau» cimetière est terminé: il mesure maintenant environ 360m² de plus, et peut contenir 75 tombes supplémentaires.

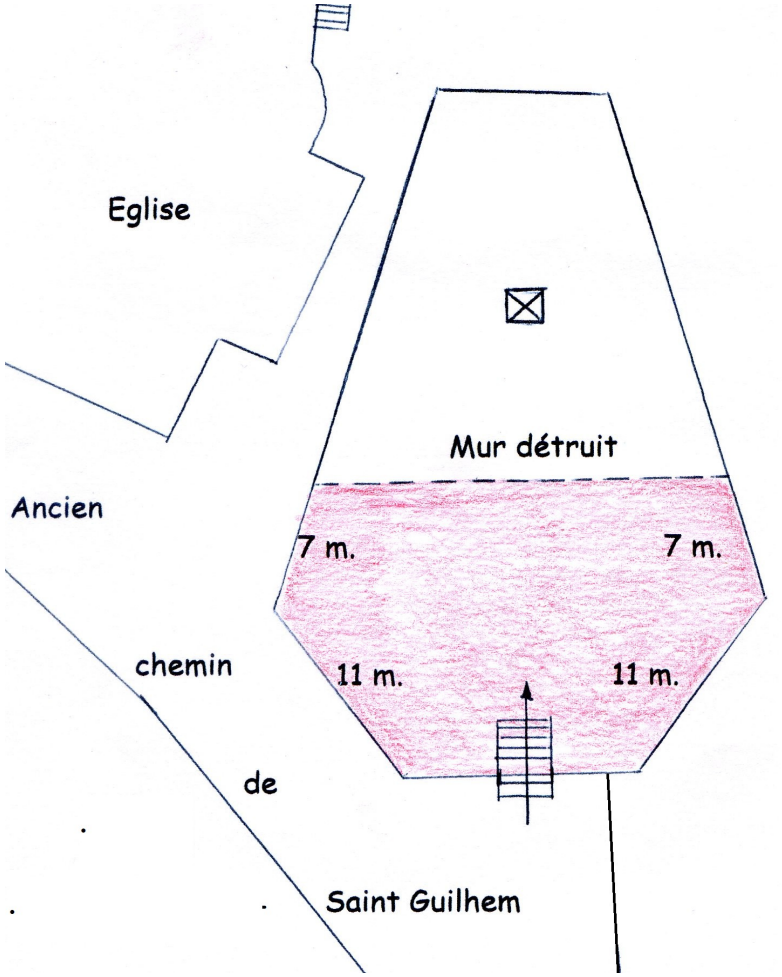

Le 27 Octobre 1895, réception définitive des travaux d' agrandissement du cimetière....

Le 7 Septembre 1897, Jacques Vialla ayant acquitté l'intégralité des 2500 frs de l'adjudication des bois du Patus, cette somme est immédiatement reversée à Pierre

Cournut, qui avait avancé une somme équivalente pour l'agrandissement du cimetière en 1892.

Un superbe portail marque l'entrée du «nouveau cimetière»! Il est toujours en place.

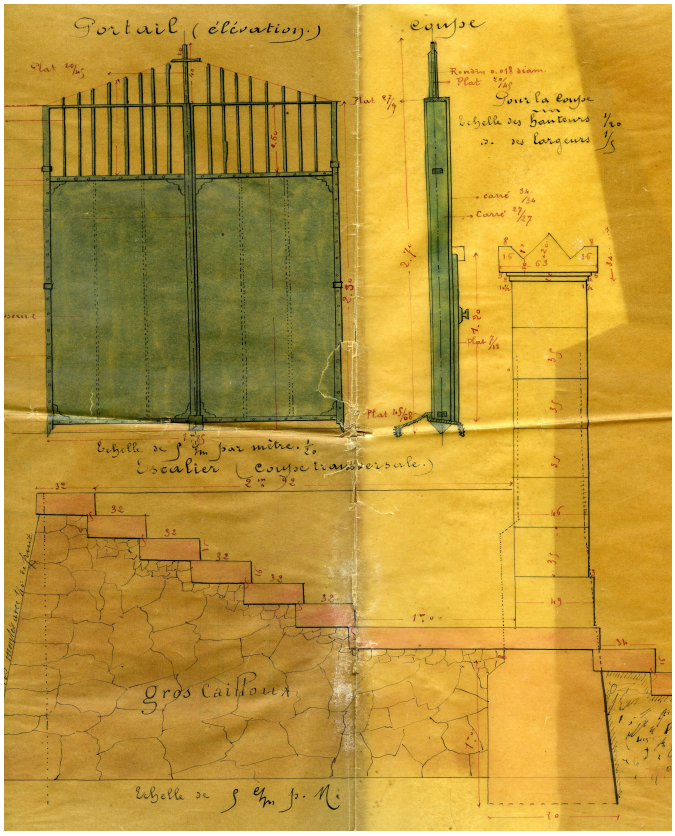

A la séparation de l'Eglise et de l'Etat (loi du 9/12/1905), le Concordat Napoléonien est abrogé... Une simple pancarte:

«*Cimetière municipal*»

est alors affichée sur le portail du cimetière (Maire, Ligori Viala.

Curé, Elysée Rouquette)!

La dernière extension (le «cimetière neuf»), votée par le Conseil Municipal en 1992 (Maire, Philippe Doutremepuich), est réalisée en 1993 par l'entreprise Maurice Espinas (de Saint Jean de Fos) sur un terrain acquis par la Municipalité auprès de Mr Delbos (de Brissac), lointain descendant de Jean-Pierre Delbos dit «Bosquier» (célèbre pour le «kidnapping» de sa future épouse Henricie Cauzel, avec l'accord complet de celle-ci, au cours de la nuit de Noël en 1875), anciennement propriétaire de l'actuelle maison «Sardo» (ex-maisonTaillefer), où une auberge-affenage trônait avant 1914...

Le premier à y être enseveli fut Joseph Maurel, décédé accidentellement le 15 Janvier 1994.